

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par François-Noël BERNARDI - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Lucien MERLENGHI - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Henri RUGGERI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - André VARESE représenté par Francis ALLOUCH.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Robert HABRANT.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AGER 008-1042/09/CC

■ Redevance spéciale des plates-formes : actualisation des conditions tarifaires

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des plates-formes de réception, tri et valorisation des végétaux, gravats et encombrants, mises à la disposition des artisans et commerçants de MPM, la redevance spéciale s'applique aux usagers. Par délibération du 8 octobre 2007, les tarifs par types de déchets et par tranches de poids déposés avaient été fixés comme suit :

- encombrants :
 - encombrants non valorisables : 35 euros/t
 - encombrants valorisables à partir de 0,5 tonne : 30 euros/t
- gravats :
 - à partir de 0,5 tonne : 30 euros/t
- déchets verts :
 - à partir de 0,5 tonne : 30 euros/t

Cependant, lors de la relance de l'appel d'offres des plates-formes, approuvée au Bureau du 1^{er} décembre 2008, des modifications importantes ont été apportées aux prestations prévues actuellement, avec en particulier la suppression du système de plate-forme d'apport des végétaux, gravats et encombrants pour les artisans et commerçants, celui-ci étant maintenu pour la réception des apports des services techniques de MPM et de ses communes membres ainsi que de leurs prestataires, et des associations reconnues d'utilité publique.

Dans cette perspective, les usagers devront se tourner vers les plates-formes privées, dont les tarifs sont largement supérieurs à ceux de MPM. Afin de ne pas générer une modification brutale du système, susceptible de générer une augmentation significative des jets clandestins sur voie publique, il est donc proposé d'augmenter les tarifs actuellement en vigueur sur les plates-formes mises à dispositions des professionnels par MPM, pour les rapprocher des tarifs pratiqués sur les plates-formes privées, avec :

- une augmentation du tarif des encombrants non valorisables à 50 euros la tonne,
- un abaissement du seuil de gratuité des végétaux et des encombrants de 500 à 200 kilos,
- un maintien du tarif pratiqué pour les gravats, déjà équivalent à ceux du privé.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'actualisation des conditions tarifaires de la redevance spéciale pour la prise en charge des déchets issus des activités des professionnels sur les installations mises à disposition par MPM.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les délibérations DPEA/2/414/CC du 13 mai 2005, DPEA/3/398/CC en date du 22 mai 2006, DPEA 14/665/CC du 29 juin 2007 et DPEA 14/665/CC du 08 octobre 2007 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'actualiser les conditions tarifaires pratiquées sur les plates-formes mises à disposition des professionnels par MPM dans la perspective de la suppression de ce service, de manière à ne pas générer une augmentation trop importante des jets clandestins ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Les tarifs des plates-formes de réception par types de déchets et par tranches de poids déposés sont fixés comme suit :

- Encombrants :
 - encombrants non valorisables : 50 euros/t
 - encombrants valorisables à partir de 0,2 tonne : 30 euros/t
- Gravats :
 - à partir de 0,5 tonne : 30 euros/t
- Déchets verts :
 - à partir de 0,2 tonne : 30 euros/t

Article 2 :

Les recettes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine : Fonction 812 - Nature 70612 – Sous politique G 110

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI